



PROJET PÉDAGOGIQUE PÉRISCOLAIRE 2025/2026

Descriptif de l'Accueil

- **L'organisateur**: Mairie de Nostang - 2, rue Paul Le Roux - 56690 NOSTANG
- **Numéro de déclaration de séjour**: 0560500AP000125
:
- **Lieux de l'accueil**: Accueil de loisirs sans hébergement Le Repère des Pitchounes
8, rue de Bois D'amont - 56690 NOSTANG

Espace Les Grands Chênes , Salle de Bois D'Amont
2, rue de Bois D'amont - 56690 NOSTANG

- **La capacité d'accueil de la structure**:

Accueil périscolaire :

- le matin 7h30/9h00
ALSH : 25 enfants de 3 à 5 ans et de 33 enfants de 6 à 11 ans
- le soir 16h30/19h00
ALSH: 40 enfants de 3 à 5 ans et Grands Chênes: 52 enfants de 6 à 11 ans
- le mercredi 7h30/19h00
ALSH: 24 enfants de 3 à 5 ans
Grands Chênes: 36 enfants de 6 à 11 ans

Les enfants sont répartis en fonction de leur tranche d'âge .

- **Les structures** se situent en plein cœur du bourg , à proximité immédiate de la bibliothèque et du restaurant scolaire.

L'ALSH se compose :

- d'une grande salle d'activité de 70m², organisée en plusieurs espaces (coin cuisine, jeux de construction, coin lecture) pour les 3/5 ans,
- d'une seconde salle de 50 m² pouvant être isolée de la première permettant des activités plus calmes
- d'une troisième salle d'activité de 50m² dédiée aux 6/11 ans à l'étage.
- d'une infirmerie,
- d'un jardin ombragé, équipé d'une structure de jeux ,
- de sanitaires.

Les Grands chênes sont équipés:

- d'une salle d'activités/goûter
- d'une salle dédiée à l'aide aux devoirs
- de sanitaires
- d'un jardin et d'un terrain de foot stabilisé attenant

A quelques dizaines de mètres se trouvent également : un terrain de foot, équipé de vestiaires, un city stade, une salle multi-activité ; ainsi qu'une grande aire de jeux en plein air .

La commune dispose également de nombreux sentiers côtiers et d'espaces naturels préservés , propices aux activités de pleine nature.

L' accueil de loisirs se doit avant tout d'être un lieu agréable, fonctionnel pour les enfants et où l'on vient par plaisir mais également un lieu permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

Au-delà du mode de garde qu'il représente , c'est enfin un lieu qui doit être identifié comme porteur de projet et qui doit s'inscrire dans la vie de la commune.

➤ **La place de l'enfant:**

Éveiller la curiosité, susciter l'envie tout en privilégiant le bien-être sont les fils conducteurs de notre projet pédagogique.

L'enfant y occupe une place prépondérante et doit être l'objet de toute notre attention. Il est important de le considérer comme un individu à part entière ; ses temps de loisirs lui appartiennent.

Notre rôle est de l'accompagner, de lui fournir des repères et un cadre sécurisant.

Ses désirs, ses attentes doivent pouvoir s'exprimer librement et être pris en compte.

Guidé par l'équipe d'animation et par la diversité des activités proposées, de l'individuelle à la collective, l'enfant bénéficie d'un véritable pouvoir décisionnel.

Ses choix de faire ou de ne pas faire, de participer ou non à divers projets ou activités seront respectés.

➤ **L'enfant en situation de handicap**

L'intégration d'un enfant en situation de handicap doit faire l'objet d'un travail de concertation au sein de l'équipe, afin de définir les outils pédagogiques qui permettront à l'enfant d'être au maximum acteur de son temps de loisir.

Une rencontre préalable avec la famille permettra de définir les modalités de prise en charge de l'enfant par l'équipe et ainsi de faciliter son accès à l'accueil de loisirs.

➤ **L'équipe d'animation:**

Que l'on soit directeur, animateur ou agent de service, chaque membre de l'équipe doit avoir conscience qu'il participe à l'accueil de l'enfant.

L'unité et la cohésion au sein de l'équipe seront garantes de la qualité de l'accueil.

L'équipe éducative est composée de :

- une directrice pour l'accueil périscolaire , diplômée du BPJEPS et du BAFD
- une directrice pour les mercredis , diplômée du BPJEPS
- une directrice adjointe , diplômée BAFA

- elle est garante de l'application du projet éducatif, elle élabore le projet pédagogique, en assure la mise en œuvre et son évaluation,
- elle coordonne le travail de l'équipe, mène les réunions et veille à la cohésion du groupe,
- elle est garante de la sécurité physique et morale du personnel et des enfants en appliquant la législation en vigueur,
- elle assure la gestion administrative du personnel,
- elle assure un rôle formateur auprès de son équipe et plus particulièrement auprès des stagiaires,
- Elle gère les tâches administratives, la gestion des stocks et achats de matériel pédagogique, (La gestion financière est assurée par la commune).
- Elle est chargée de la mise en place d'un réseau entre les différents partenaires locaux et institutionnels.

- une équipe de 8 animateurs, tous diplômés BAFA ou équivalent .Elle a pour mission :
 - D'assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs qui lui sont confiés en appliquant la législation (notamment en termes d'encadrement) et en prévenant toute situation dangereuse,
 - Elle est garante de l'organisation, de la préparation et de la mise en œuvre des activités et des différents moments de la vie quotidienne,
 - Elle se doit d'instaurer un climat de confiance avec les familles et doit transmettre toute information concernant les enfants,
 - Elle veille au respect des règles d'hygiène et à l'entretien du matériel et des locaux.

Chaque animateur devra s'intégrer au sein de l'équipe pour assurer une cohérence éducative. Chacun devra mettre ses compétences au service de projets novateurs.

Pour favoriser le travail d'équipe, l'animateur se doit d'être dynamique, motivé, toujours à l'écoute. Il doit être force de proposition et porter un regard critique constructif sur son travail et celui de son équipe.

1. Rappel des principaux objectifs de l'organisateur

- épanouissement individuel de l'enfant
- apprentissage de la vie citoyenne
- accès aux pratiques culturelles
- promotion de la santé et de l'hygiène
- compréhension du monde

2. Les intentions éducatives du directeur et de son équipe

- Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant au sein du collectif

ASSURER LA SÉCURITÉ PHYSIQUE, MORALE ET AFFECTIVE DES ENFANTS

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">● Poser un cadre sécurisant avec des repères et des règles à respecter. ● Prendre conscience de son capital santé, l'entretenir et le développer.	<ul style="list-style-type: none">● Assurer un accueil individualisé de chaque enfant,● Aménager des lieux favorisant l'action et non l'interdit● Équiper des lieux en mobilier adapté à l'âge des enfants,● Mettre en place une signalétique compréhensible par tous,● Respecter la législation (taux d'encadrement),● Prévenir toute situation dangereuse en restant vigilant à chaque instant. ● Sensibiliser aux notions d'équilibre alimentaire,● Faire comprendre et respecter les règles d'hygiène,● Respecter le rythme biologique de l'enfant.

PERMETTRE À L'ENFANT DE S'EXPRIMER LIBREMENT

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les temps d'échange collectif et individuel, la communication	<ul style="list-style-type: none">• mettre à disposition des enfants des outils d'expression,• organiser des réunions d'enfants.

DÉVELOPPER LE SENS ARTISTIQUE ET LE GOÛT POUR LA CRÉATION

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Proposer des activités de découverte de soi, des autres et de son environnement,• Encourager la pratique d'activités physiques et sportives.• Encourager la pratique d'activités culturelles et artistiques.	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer un programme d'activités riche et varié,• Utiliser les structures sportives environnantes,• Appel à des intervenants extérieurs.

➤ Développer la responsabilisation et l'autonomie

« L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit de jour en jour. »

S'APPROPRIER LE TEMPS ET L'ESPACE DE SES TEMPS DE LOISIRS

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Donner à l'enfant un pouvoir décisionnel quant à sa participation aux activités,• Permettre à l'enfant de construire sa journée dans le respect des horaires imposés par la vie quotidienne. (repas, goûter...),• Permettre la libre circulation dans le centre.	<ul style="list-style-type: none">• Aménager des espaces où les enfants jouent librement,• Favoriser l'appropriation des lieux,• Mettre en place de repères spatio-temporels accessibles à tous les enfants,• Respecter le choix de faire ou de ne pas faire.

DEVELOPPER LA CAPACITE DE PRISE EN CHARGE DES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Associer les enfants au fonctionnement de la structure.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une organisation qui permette à chacun de s'investir dans la vie du centre (rangement...),• Accompagner les enfants de manière éducative (apprendre à l'enfant à couper sa viande...).

DONNER À L'ENFANT LA POSSIBILITÉ DE GRANDIR À SON RYTHME

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant de tatillonner, d'expérimenter sans faire à sa place et sans obligation de résultat,• Valoriser les compétences déjà acquises et encourager la prise d'initiative.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un cadre sécurisant.• Permettre à l'enfant de participer à la gestion des tâches même si le résultat n'est pas optimal,• Informer, guider, accompagner,• Fédérer le groupe autour de projet

➤ Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité

CRÉER UN ENVIRONNEMENT OUVERT ET PARTICIPATIF

Moyens	actions
<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux enfants de s'exprimer, de s'affirmer, d'agir,• Apprendre à faire des choix, les argumenter et s'adapter à une décision collective,• Favoriser les échanges et la communication.	<ul style="list-style-type: none">• Amener les enfants à élaborer les règles de vie du centre,• Organisation de réunions, de conseils d'enfants,• Mettre en place et mettre à disposition des outils de communication.

AIDER L'ENFANT À TROUVER SA PLACE

Moyens	actions
<ul style="list-style-type: none">• Valoriser l'enfant dans ses compétences,• Développer le sens de l'altérité,• Favoriser les échanges individuels.	<ul style="list-style-type: none">• Alternier les activités individuelles, collectives et coopératives,• Etre attentif aux besoins, repérer les difficultés,• Proposer des parrainages grands/petits.

DÉVELOPPER LE SENS DE L'ENTRAIDE ET LE GOÛT POUR LA SOLIDARITÉ

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Orienter les enfants sur des projets communs,• Favoriser le « vivre ensemble »,• Favoriser les rencontres inter générationnelles,• Favoriser l'interaction avec les structures existantes sur la commune.	<ul style="list-style-type: none">• Etre à l'écoute des souhaits exprimés,• Privilégier les jeux coopératifs,• Implication des parents, des grands parents dans la vie du centre,• Multiplier les partenariats avec l'extérieur.

- S'inscrire dans la vie de sa commune en favorisant une prise de conscience environnementale.

APPRÉHENDER, RESPECTER ET PROTÉGER SON ENVIRONNEMENT NATUREL

Moyens	actions
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une éducation à l'environnement à travers les activités et les actes de la vie quotidienne,• Proposer des activités de découverte,• Participer à la politique environnementale mise en place sur la commune.	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les enfants au gaspillage et à toute forme de pollutions (déchets, bruit...),• Mise en place de projets scientifiques, de sorties pédagogiques,• Participation au projet de la commune : tri sélectif, recyclage de papier (www.feuille-erable.org), salon de la récup'.

S'INSCRIRE DANS LA VIE DE LA COMMUNE

Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none">● Développer les partenariats,● Ouvrir le centre aux compétences extérieures.	<ul style="list-style-type: none">● Associer la bibliothèque, les écoles, les commerces à nos projets,● Faire appel à des intervenants extérieurs.

3. Le projet de fonctionnement

Modalités de fonctionnement accueil périscolaire

Horaires:

L'accueil est ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Le matin de 7h30 à 8h30

Le soir de 16h30 à 19h00

Le mercredi de 07h30 à 19h00

Important: Les normes d'encadrement des ALSH sont strictement définies. Il incombe aux familles de procéder chaque semaine à l'inscription de leur enfant pour la semaine suivante et ce afin de garantir le respect de la législation en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs.

Les inscriptions se font en ligne via le portail famille directement accessible depuis le site internet de la commune.

En cas d'impossibilité, les parents peuvent téléphoner aux horaires d'ouverture de l'accueil ou en laissant un message au 02 97 65 78 88.

A partir de 19h00, les animateurs appelleront systématiquement la personne référente de l'enfant toujours présent à la garderie.

Chaque soir, l'enfant sera récupéré par un parent ou par un adulte préalablement désigné sur la fiche d'inscription. Dans ce deuxième cas, merci d'en avvertir l'équipe d'animation.

Tarifs:

La tarification s'effectue en fonction des ressources de la famille par la prise en compte du quotient familial. (cf tarifs joints en annexe)

Modalités d'admission

Afin de constituer le dossier d'admission, les parents devront renseigner en ligne sur le portail:

- la fiche d'inscription au service enfance/jeunesse
- la fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie du carnet de vaccination à jour,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile,
- le numéro d'allocataire CAF (pour déterminer le quotient familial),
- une photocopie de PAI (projet d'accueil individualisé) pour les enfants concernés par des pathologies pouvant nécessiter des soins particuliers (allergies, problème médical...)

Le dossier doit être complet afin d'accéder aux réservations des activités.

Hygiène et santé:

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'accueil en cas de fièvre ou de maladie contagieuse (gastro-entérite, conjonctivite, etc...). Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant (sauf si un PAI est mis en place).

En cas de maladie survenant à l'accueil, un animateur en informera aussitôt les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.

L'animateur peut demander aux parents de venir chercher l'enfant s'il estime que son état de santé le nécessite.

Il peut prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents s'il n'a pas réussi à les joindre.

En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompiers) et ensuite au médecin, si son intervention peut être plus rapide.

Discipline:

L'admission à l'ALSH n'est pas une obligation mais un service rendu aux familles. La vie périscolaire est soumise à des règles qui visent à assurer le respect des personnes et leur sécurité, le bon déroulement des apprentissages et le respect du matériel.

Les enfants doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porteraient atteinte à la fonction ou à la personne des animateurs, ainsi qu'au respect dû aux autres enfants.

La journée type

LE MATIN

7h30/8h30 : Arrivée échelonnée des enfants. Accueil individualisé par les animateurs et transmissions aux parents. Activités "libres" jusqu'au départ pour l'école.

8h30 : Départ pour les écoles. Les enfants sont accompagnés par 2 animateurs au minimum. Les animateurs sont équipés de gilets de sécurité et sont formés aux règles de sécurité concernant les transports d'enfants.

Arrivée dans les écoles: Transmissions aux équipes enseignantes. Les élèves de primaires sont conduits sur la cour de récréation, les élèves des classes maternelles sont accompagnés dans leur classe.

LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIANNE

12h00/13h30 : pause méridienne. Le repas est pris en commun au restaurant scolaire. Les enfants sont répartis dans 3 salles, en fonction de leur degré d'autonomie.

- 1- salle des maternelles (TPS jusqu'au GS)
- 2- salle 2 (GS/CP/CE1)
- 3- salle de 3 (CE2 jusqu'au CM2)

Le trajet est assuré par les animateurs et atsem .Avant chaque repas, les animateurs veilleront à l'application des règles d'hygiène.

Les animateurs, à table, favorisent la convivialité et les échanges.

En ce qui concerne l'autonomie, les animateurs invitent l'enfant à faire par lui-même (couper la viande, se servir...).

Concernant l'équilibre alimentaire, les enfants seront invités à goûter à chaque aliment sans jamais y être forcés.

Le Projet du temps de pause méridienne :” La lutte contre le gaspillage alimentaire “

LE SOIR

16h30:les enfants sont récupérés dans leurs écoles respectives par les animateurs qui se chargent également de noter les transmissions de l'équipe enseignante.

17h00: goûter. Il est fourni par le centre de loisirs.Les enfants peuvent choisir librement leur place et manger à leur rythme. Ils gèrent eux-mêmes le débarrassage des tables et le tri de leurs déchets.

17h15/19h00: activités au libre choix des enfants, ils peuvent jouer seul, avec des copains ou un animateur , ils peuvent également participer aux activités proposées par les animateurs.

Départ échelonné des enfants et transmissions aux parents.

AUX GRANDS CHÊNES:

17h15: une aide aux devoirs est proposée le lundi et le jeudi aux enfants qui le souhaitent et sur inscription des parents.

LE MERCREDI

La journée type:

7H30/9H30 : Arrivée échelonnée des enfants. Activités “libres”

9H30 : Rassemblement des enfants par tranche d'âge :Temps de parole

10H00 : Mise en place des activités/activités et Rangement

11H00 : temps “libres”

11H45 : regroupement et mise en appétit !!

12h00/13h30 : pause méridienne. Le repas est pris en commun au restaurant scolaire. Avant chaque repas, les animateurs veilleront à l'application des règles d'hygiène.

Les animateurs, à table, favorisent la convivialité et les échanges.

En ce qui concerne l'autonomie, les animateurs invitent l'enfant à faire par lui-même (couper la viande, se servir...).

Concernant l'équilibre alimentaire, les enfants seront invités à goûter à chaque aliment sans jamais y être forcés.

13h45/14h30 :

- **Pour les + de 6 ans** : temps calme. Un temps spécifique, dit de « récupération », est mis en place. C'est un temps nécessaire qui permet de sensibiliser l'enfant à la gestion de son rythme biologique.
A la fin du temps calme, regroupement et temps d'échanges pour les enfants.

13h45/15h30 :

- **Pour les – de 6 ans** : .La salle de goûter sera spécialement réaménagée en salle de sieste pour les plus petits(¾ ans) .Les enfants qui ne font plus de sieste ont la possibilité de faire un temps calme sur des tapis. Le réveil se fera de manière échelonnée, toujours dans le respect du rythme biologique de l'enfant. A son réveil l'enfant pourra intégrer l'activité en cours.

14h30/16h00 : Activités.

16h00/16h30: goûter. Il est organisé par les enfants, ils peuvent choisir librement leur place et manger à leur rythme. Ils gèrent eux-mêmes le débarrassage des tables et la vaisselle.

16h30/19h00 : activités libres et départ.

4. Projets d'animation et activités

C'est ici que le projet pédagogique prend tout son sens. Pour éviter les travers du loisir dit « occupationnel » ; « faire de l'activité pour occuper les enfants » ; il est important d'y mettre des objectifs pédagogiques et des intérêts éducatifs.

A travers l'activité, l'enfant se construit, fait des découvertes. Pour profiter pleinement d'une activité, il est primordial que l'enfant y trouve du PLAISIR.

L'enfant a besoin de grandir, de s'affirmer et de se sentir libre. Laissons donc lui la liberté de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins.

L'équipe d'animation veillera à concevoir un programme d'activité qui corresponde vraiment aux attentes et aux envies des enfants. Ce programme peut évoluer en fonction des souhaits des enfants, des opportunités d'animation ou encore des conditions climatiques.

En aucun cas, une activité ne sera imposée.

5. Communication avec les familles

L'éducation est un acte collectif. Il convient de mesurer les enjeux éducatifs de ces temps de loisirs. Intervenant successivement dans des temps et des espaces différents, les adultes ont tous en commun la charge de transmettre des valeurs, tout en remplissant leurs missions respectives (instruction, apprentissage, éducation)

Pour assurer une continuité éducative avec les familles, il convient d'instaurer un climat de confiance avec elles. Aussi, L'équipe d'animation se doit d'être à l'écoute afin de répondre au mieux à leurs attentes, en fonction des objectifs pédagogiques.

Elles pourront être associées à des projets mis en place par les enfants ou par le centre de loisirs.

Enfin, elles devront prendre connaissance du projet pédagogique à l'inscription de leur enfant.

6. L'évaluation de l'accueil

Un projet pédagogique n'est pas figé, il doit faire l'objet de questionnements et c'est à l'équipe pédagogique de le faire vivre.

L'évaluation est un outil d'orientation et d'adaptation du projet.

Il permet de vérifier la cohérence entre la mise en œuvre et les objectifs du projet et de réajuster si besoin.

Pour mener à bien une évaluation qualitative ; l'équipe de direction mettra en place des temps de travail tels que :

- ✓ Entretien avec les animateurs, pour évaluer le fonctionnement de l'accueil et la pertinence des activités proposées,
- ✓ Réunion avec les enfants (prise en compte des envies et des besoins) et évaluation des activités par les enfants.

Pour mener à bien une évaluation quantitative ; l'équipe de direction mettra en place des outils qui permettront d'avoir des infos sur :

- ✓ Les fréquentations journalières, hebdomadaires et mensuelles,
- ✓ Les fréquentations par tranche d'âge,
- ✓ Un suivi du budget.